



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME CROSSFIT SAMAROBRYVA

Mises à jour le 18/11/2021

Préambule

Les présentes Conditions Générales ont été élaborées par la société SB Fit Trainers. **Toute reproduction est interdite.**

Les présentes conditions générales de vente, qui sont susceptibles d'être modifiées de façon ponctuelle, s'appliquent à l'utilisation de la plateforme en ligne <http://www.crossfit-samarobryva.fr/>. Les règles de SB Fit Trainers font partie du contrat. Les accords verbaux ne font pas partie du contrat.

Le paiement par le Client du prix des Services proposés par SB Fit Trainers implique l'adhésion sans réserve du Client aux présentes CGV.

1. Définitions

Chacune des expressions mentionnées ci-dessous, qu'elle soit employée au singulier ou au pluriel, aura dans le présent contrat la signification suivante :

- x **Conditions Générales** ou **CGU** : désigne les présentes Conditions Générales d'Utilisation.
- x **Editeur** ou **CROSSFIT SAMAROBRYVA** : désigne la société SB Fit Trainers, SAS au capital de 10.000 euros, dont le siège social est sis à ZA Le Capron - Route de Tainil 80480 SALEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AMIENS sous le numéro 823 561 899.
- x **Client** ou **Internaute** ou **Utilisateur** ou **Abonné** : désigne la personne physique utilisant la plateforme <http://www.crossfit-samarobryva.fr/>
- x **OPEN GYM** : désigne les périodes mentionnées comme tel et durant lesquelles le Client peut utiliser les installations sans participation à un *WOD*.
- x **Plateforme de réservation** ou **Site Internet** : désigne le site Internet <http://www.crossfit-samarobryva.fr/>
- x **WOD** (Workout of the day) : désigne une séance d'entraînement collectif coaché.

2. Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'Utilisation de la Plateforme de réservation par l'Internaute notamment pour l'adhésion à la salle de sport *CROSSFIT SAMAROBRYVA* ou la réservation en ligne d'une séance de CrossFit proposée par *CROSSFIT SAMAROBRYVA*.

3. INTEGRALITE

Les présentes conditions générales expriment l'intégralité des obligations des parties. En ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.

CROSSFIT SAMAROBRYVA et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation à l'exclusion de toute autre condition disponible sur tout autre support. *CROSSFIT SAMAROBRYVA* se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne. Si une condition d'utilisation venait à faire défaut

, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur dans le secteur de la réservation en ligne en France.

4. ADHESION

4.1 Création d'un compte

Avant d'utiliser la Plateforme pour réserver une séance ou s'abonner pour profiter des services proposés par *CROSSFIT SAMAROBRYVA*, le Client doit créer un compte en ligne *DECIPLUS*.

Lors de son enregistrement, l'Utilisateur doit préciser une adresse électronique valide et un mot de passe lui permettant ensuite d'accéder à certaines caractéristiques ou fonctions du Site Internet et les utiliser. Le Client s'engage à ne fournir que des informations véridiques, exactes, à jour et complètes.

L'adresse électronique ou identifiant et le mot de passe de l'Utilisateur sont personnels et il ne pourra en aucune circonstance autoriser autrui à les utiliser pour accéder et utiliser la Plateforme ou réserver une place à l'un des cours de CrossFit.

L'Utilisateur s'engage à assumer la responsabilité de toutes les activités qui se déroulent sous son compte et convient qu'il ne cèdera pas son compte à un tiers.

L'Utilisateur s'engage à notifier immédiatement s'il a connaissance d'une utilisation non autorisée de son adresse électronique, identifiant ou de mot de passe ou d'une raison imposant la modification de son identifiant ou de son mot de passe pour des motifs de sécurité, ou s'il a des raisons de penser qu'il y en a eu ou qu'il pourrait y en avoir.

4.2 Acceptation du Règlement intérieur

En signant *les conditions générales d'utilisation*, le Client accepte les présentes conditions générales, atteste avoir vu et visité la salle, ses installations, son matériel, et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées dont le règlement intérieur de *CROSSFIT SAMAROBRYVA* visé à l'article 7 des présentes.

En cas de non-respect du règlement intérieur, et après mise en demeure de s'y conformer restée sans effet, SB Fit Trainers se réserve le droit de résilier immédiatement le Contrat sans avoir à verser de dédommagement ou d'indemnités au Client.

4.3 Etat de santé du Client

Le Client déclare avoir consulté un médecin qui confirme que son état de santé n'est pas contre-indicatif à la pratique du CrossFit et du sport en général. Le client s'engage à remettre au plus tard dans les 8 jours suivant la signature du contrat, un certificat médicale d'aptitude ou de non contre-indication à la pratique desdites activités, datant de moins de 1 mois. A défaut de cette justification, l'adhérent ne peut invoquer la résiliation du contrat en cas de maladie, d'infection congénitale ou acquise, de conséquences d'accident dont le diagnostic a été porté antérieurement à la signature du contrat.

Cette disposition s'applique à tout mineur qui désire s'abonner et qui devra fournir une autorisation parentale. Il pourra participer au *WOD* encadré par le coach mais n'aura accès aux *OPEN GYM* qu'avec la présence d'un parent/représentant.

Le Client s'engage à informer la direction de *CROSSFIT SAMAROBRYVA*

en cas de modification de son état de santé au cours de la période contractuelle.

4.4 Le Client confirme qu'il est majeur

Le client confirme qu'il est majeur au moment de son adhésion en ligne.

CrossFit SAMAROBRYVA se réserve le droit, dans des cas particuliers, et après examen des performances physiques, d'accepter des mineurs avec l'accord expresse écrit de la part d'un parent ou tuteur légal.

Il leur est interdit de circuler librement dans la salle « CrossFit Samarobryva » et surtout sur les plateaux de pratique. En cas d'accident, le responsable s'engage à prévenir lui-même et le plus rapidement, les secours.

5. ABONNEMENTS ET SEANCE A LA CARTE

5.1. L'abonnement et les séances à la carte sont personnels.

5.2. Tout abonnement doit être réglé dès l'adhésion et à l'avance chaque mois.

5.3. Durée d'un abonnement

La durée, les options d'abonnement, les prix et les activités auxquelles donnent accès l'abonnement sont indiqués sur le système de réservation, étant précisé que :

- l'abonnement avec engagement de 1 an a une durée de douze mois consécutifs de date à date ;
l'abonnement avec engagement de 3 mois a une durée de trois mois de date à date.
- l'abonnement avec engagement de 1 mois a une durée d'un mois de date à date.

5.4. Séances à la carte

Les séances à la carte doivent être réglées à l'avance.

Une séance à la carte permet au Client de s'inscrire à une séance *WOD* ou à une séance *OPEN GYM*.

Un carnet « 20 séances » a une durée de validité de 7 mois.

5.5. Conditions d'accès et disponibilité

Les clients ayant opté pour un abonnement peuvent participer à un maximum d'un seul *WOD* et une seule séance d'*OPEN GYM* par jour. Les Clients profitant de séances d'essai s'engagent à respecter les présentes conditions générales.

Les séances présentées sont disponibles jusqu'à ce que le nombre de places disponibles soit atteint.

Toute réclamation du Client visant la réservation d'une place à une séance mentionnée sur le Site comme « complète » sera considérée comme non fondée.

CROSSFIT SAMAROBRYVA détient un système d'actualisation des places disponibles. Cependant, en cas d'indisponibilité d'une place après réservation par le Client, *CROSSFIT SAMAROBRYVA* s'engage à en tenir le Client informé par courriel le plus rapidement. Le Client pourra alors demander l'échange ou l'annulation de la réservation

Concernée en envoyant un courriel ou en en faisant la demande directement sur la page « *CONTACT* » du Site, ceci 24 heures à l'avance.



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME CROSSFIT SAMAROBIVA

Mises à jour le 18/11/2021

Toutes les offres spéciales (« offre de lancement » par exemple) feront l'objet de conditions particulières qui seront mentionnées directement sur le site www.crossfit-samarobiva.fr ou sur tout support publicitaire les proposant.

5.6. Absence d'utilisation de l'abonnement

Si l'adhérent n'utilise pas l'abonnement souscrit pour toute raison n'engageant pas la responsabilité de SB Fit Trainers, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni à aucune prorogation d'abonnement.

5.7 Préavis

Le client doit fournir par lettre recommandé avec avis de réception ou sur un courrier remis en main propre avec signature à réception un préavis datant d'au minimum deux mois avant la rupture de son contrat. Dans ce cas, s'il est encore engagé et qu'il ne souhaite pas poursuivre ses entraînements, il devra tout de même s'acquitter du montant restant dû jusqu'au terme du contrat pour lequel il s'est engagé le jour de la signature. Il s'engage à le régler avant l'échéance de sa période de préavis. Si la date anniversaire est passée, la période de deux mois de préavis s'applique et il n'y a aucun frais supplémentaire à supporter.

5.8. Suspension d'un abonnement

Tout abonnement peut être suspendu à la demande du Client sur présentation d'un justificatif valable, dans les cas suivants :

- accident ou maladie nécessitant un arrêt de travail de plus de 15 jours ;
- grossesse ;
- licenciement.

Le Client ayant souscrit un abonnement avec engagement de 1 an a le droit de suspendre son abonnement pour une durée maximale de 2 semaines, dans la limite de 1 fois dans 1 année.

5.9. Résiliation d'un abonnement ou d'une séance

L'abonnement et les séances à la carte peuvent être résiliés par le Client pour les motifs suivants sur présentation d'un justificatif valable :

- maladie grave invalidante,
- accident grave,
- mutation professionnelle définitive, licenciement ou déménagement à plus de 50 kilomètres de la salle de CrossFit.

La résiliation de l'abonnement sera effective à compter de la mensualité suivant la demande de résiliation accompagnée d'un justificatif valable attestant du motif.

Les séances à la carte non utilisées seront remboursées seulement sur présentation d'un justificatif valable attestant du motif.

En cas de règlement comptant de l'abonnement annuel, aucun remboursement n'est possible; le client bénéficiant d'une offre plus avantageuse.

6. SUSPENSION OU RESILIATION D'UN ABBONNEMENT PAR CROSSFIT SAMAROBIVA

En cas de non-règlement des sommes dues par le Client à CROSSFIT SAMAROBIVA, cette dernière se réserve le droit de suspendre l'accès à la salle et aux prestations prévues au titre de l'abonnement.

CROSSFIT SAMAROBIVA se réserve en outre le droit de mettre fin à l'abonnement ou aux séances à la carte unilatéralement et avec effet immédiat si le client agit de manière à porter préjudice à CROSSFIT SAMAROBIVA. Une telle annulation ne donne droit à aucun remboursement. A compter de la prise d'effet de la résiliation, le Client restera tenu du paiement des sommes contractuellement

dues jusqu'à l'échéance de l'abonnement.

Les dommages intentionnels ou infligés par négligence à l'équipement, au mobilier et en général aux biens appartenant à CrossFit Samarobiva justifient des mesures et conduisent à une demande de remboursement auprès du client dont le montant équivaut aux coûts de l'indemnisation ou aux coûts de réparation des dommages en question.

7. REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

Dès son adhésion en ligne et paiement des sommes dues, le Client est autorisé à pénétrer dans les locaux et à en utiliser les installations dans les seules conditions prévues aux présentes.

ARTICLE 2

CROSSFIT SAMAROBIVA se réserve le droit d'exclure, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, toute personne dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs ou notoirement gênant pour les autres clients, ou non conforme au présent règlement, ainsi que toute personne se livrant à des dégradations intentionnelles des installations ou du matériel.

ARTICLE 3

Le Client est tenu de respecter les consignes suivantes :

- n'utiliser que des charges avec lesquelles il est certain de ne pas se blesser ;
- utiliser des colliers de serrage sur les barres des haltères ;
- respecter l'espace WOD : ne pas pénétrer sur l'espace WOD avant le début de la séance et quitter l'espace WOD dès la fin de la séance ;
- s'assurer de ne mettre personne en danger lors d'un mouvement ou un exercice ;
- ne pas poser ses serviettes, bouteilles et autre matériel sur les poids et/ou escalier ;
- venir avec une serviette à disposer au sol ainsi qu'une gourde (bouteille interdite) ;
- port d'une tenue de sport correcte et adaptée à la pratique des activités sportives (*exemples : le port de tongs, espadrilles et jeans sont interdits*) ;
- port d'un maillot de bain et d'une serviette pour accéder aux zones d'eau ;
- nettoyage et désinfection des barres et des appareils après chaque utilisation ;
- utilisation des haltères, barres, disques et matériel de cours collectifs uniquement dans les espaces réservés à cet effet.
- rangement du matériel après utilisation ;
- d'utiliser le matériel sans brutalité exagérée. (Ex : Lâché de barre accéléré volontairement en direction du sol...etc.).
- séchage uniquement dans les zones humides, afin d'éviter de rendre glissant le sol ;
- interdiction du rasage, de l'épilation et de tous autres soins corporels salissants ;
- placement de tous les sacs dans les vestiaires ;
- effets personnels dans les cases mises à disposition à l'extérieur des vestiaires ;
- libération en fin de séance de toutes les cases, CROSSFIT SAMAROBIVA se réservant le droit de déplacer tout contenu posé dans les cases pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

ARTICLE 4

Les personnes extérieures non membres, bénéficiant d'une invitation, d'une séance d'essai, ou autorisées à fréquenter la salle en vertu d'accords spécifiques, sont soumises aux mêmes obligations que les Clients.

ARTICLE 5

Le Client s'engage à remettre à l'accueil de la salle ses objets de valeur et ne pourra mettre en cause la responsabilité de CROSSFIT SAMAROBIVA en cas de vol ou de perte des objets qui ne lui auront pas été confiés.

ARTICLE 6

Il est expressément interdit, sous peine d'exclusion et de résiliation du contrat, de dispenser aux autres membres des cours particuliers sous quelque forme que ce soit, ainsi que de consommer ou faire circuler des produits dopants. Des poursuites judiciaires peuvent être engagées et une plainte peut être déposée auprès des autorités compétentes.

Toutefois, la prise de complément alimentaire est tolérée car elle n'est pas considérée comme une pratique dopante, cependant, nous vous conseillons de demander conseil aux coachs avant d'en consommer.

En cas de problème lié au dopage, vous pouvez en parler avec vos coachs qui sont en mesure de vous aider. Autrement, si vous préférez rester anonymes, vous pouvez appeler le numéro prévu à cet effet (écoute dopage) où des professionnels sauront vous accompagner (0.800.15.20.00).

ARTICLE 7

Le Client est prié de cesser ses activités au plus tard 15 minutes avant l'heure de fermeture de la salle, afin de permettre au personnel de procéder à la fermeture dans les délais prévus.

ARTICLE 8

Les coachs sportifs de CROSSFIT SAMAROBIVA ont élaboré leurs séances suivant leurs connaissances, compétences personnelles et public concerné. Dès lors, il est interdit aux Client ou visiteur de reproduire de telles séances qui sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle.

Tous les éléments du site internet www.crossfit-samarobiva.fr sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de SB Fit Trainers. Nul n'est autorisé à reproduire, exploiter, rediffuser, ou utiliser à quelque titre que ce soit, même partiellement, des éléments du site qu'ils soient logiciels, visuels ou sonores. Tout lien simple ou par hypertexte est strictement interdit sans un accord écrit de SB Fit Trainers.

ARTICLE 9

CrossFit Samarobiva ne prend pas en charge les coûts afférents aux déplacements de ses clients pour les différents événements qu'elle organise. Ces frais sont à la charge de ces derniers qui souhaitent y participer.

CrossFit Samarobiva dégage toute responsabilité quant aux conditions de transport en commun. En cas d'utilisation de ce dernier, une décharge de responsabilité sera demandée aux parents des mineurs s'il y en a.



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME CROSSFIT SAMAROBRIVA

Mises à jour le 18/11/2021

ARTICLE 10

Ne soyez pas en retard ! Arriver 10 minutes avant le début de la séance est requis pour le bon déroulement et le respect du cours.

Le coach se réserve le droit d'administrer une punition sportive pour chaque minute de retard ou bien de refuser la pratique qui faute d'échauffement peut s'avérer dangereuse.

Faites preuve de solidarité

N'hésitez pas à encourager ceux qui n'ont pas encore fini le WOD

N'oubliez pas vos affaires dans la box

Il vous en coûtera quelques Burpees pour les récupérer...

8. HORAIRES ET FERMETURE DE LA SALLE DE CROSSFIT

8.1 Les horaires d'ouverture de CROSSFIT SAMAROBRIVA sont consultables sur le système de réservation en ligne.

8.2 CROSSFIT SAMAROBRIVA se réserve le droit de fermer l'accès à son établissement durant deux semaines par an, après affichage clair au minimum deux semaines à l'avance.

Le système de réservation de séance mentionnera clairement les dates de fermeture. L'adhérent ne peut prétendre à aucune modification ou remboursement de son abonnement, si SB Fit Trainers modifie les prestations fournies (horaires, matériels, amélioration des locaux et aménagements...), notamment dans l'intérêt de l'adhérent ou de sa sécurité, ainsi qu'en cas de fermeture temporaire décidée par SB Fit Trainers (ex : travaux suite à un sinistre, travaux d'amélioration...) d'une durée inférieure à 15 jours.

9. INFORMATIONS SUR LES OFFRES

Les offres régies par les présentes conditions générales sont celles qui figurent sur la Plateforme en ligne et qui sont indiquées comme ouvertes à la réservation. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Les offres sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible.

Au cours des séances, les instructions et les conseils de l'entraîneur doivent être suivies. Si le client ne suit pas les instructions et/ou met en danger délibérément ou par négligence d'autres clients, CrossFit SamarobriVA se réserve le droit de rompre le contrat de manière unilatérale et avec effet immédiat. Les photographies ne sont pas contractuelles.

10. PRIX

Les prix indiqués lors de l'inscription via le système de réservation de la Plateforme de réservation correspondent aux tarifs pratiqués par CROSSFIT SAMAROBRIVA **au moment de l'inscription.**

Les prix sont indiqués en euros TVA incluse. Les prix tiennent compte de la TVA française applicable au jour de la commande et tout changement du taux sera automatiquement répercuté sur le prix des offres présentées en ligne.

Les tarifs pourront être révisés à la seule initiative de CROSSFIT SAMAROBRIVA à la fin de la période de l'engagement contractuel du Client.

Toute adhésion, abonnement avec engagement vaut acceptation des prix et descriptions des services proposés par CROSSFIT SAMAROBRIVA.

Un chèque de préavis correspondant à 2 mois d'abonnement sera nécessaire pour valider l'inscription.

CrossFit SamarobriVA conserve ce chèque dans le dossier du membre après l'inscription et le restitue au départ du Client si la totalité des règlements est à jour après la période de préavis de deux mois. Si le Client est en défaut de paiement et/ou qu'il n'honore pas la durée du contrat pour laquelle il s'est engagé, le chèque est encaissé.

11. PAIEMENT

Le Client peut payer en ligne par carte bancaire marquée du sigle CB, VISA ou MASTERCARD.

Le Client garantit à CROSSFIT SAMAROBRIVA qu'il dispose des autorisations éventuellement nécessaires pour utiliser le paiement par carte bancaire.

CROSSFIT SAMAROBRIVA se réserve le droit de suspendre toute réservation en cas de refus d'autorisation de paiement par carte bancaire de la part des organismes officiellement accrédités.

La sécurité des paiements par carte bancaire en ligne est garantie par le service de paiement sécurisé *PAYSAFECARD* qui intègre la norme SSL. Les données confidentielles du Client (le numéro de carte bancaire à 16 chiffres, la date d'expiration et le pictogramme visuel) sont directement cryptées. Pour tout paiement par carte bancaire sur le Site, le certificat électronique vaut preuve du montant et de la date de transaction conformément aux dispositions légales, date et heure faisant foi.

En raison de la multiplication des fraudes à la carte bancaire, CROSSFIT SAMAROBRIVA se réserve le droit, soit de contacter le Client au numéro de téléphone indiqué par celui-ci dans le formulaire rempli lors de l'adhésion, soit de demander une photocopie de pièce d'identité du Client et/ou un justificatif de domicile, ce, quel que soit le montant de la commande. En cas de doute sur l'identité du porteur de la carte ou du commanditaire, CROSSFIT SAMAROBRIVA se réserve le droit de réclamer un paiement par virement bancaire ou d'annuler l'adhésion et ou la réservation dans un délai de 15 jours après validation de celle-ci sur le Site. Dans ce cas, le paiement ne sera pas effectif et le montant ne sera pas débité du compte du Client.

En cas de non-paiement, l'adhérent qui encourt la résiliation du contrat, se verra refuser l'accès à CrossFit SamarobriVA ainsi qu'à tous les espaces. CrossFit SamarobriVA aura la faculté de transmettre sans délais son dossier à un huissier de justice ou une société de recouvrement. Tous les frais de procédure engagés sont à la charge de l'adhérent.

12. SIGNATURE ELECTRONIQUE

La fourniture en ligne du numéro de carte bancaire du Client et la validation finale de la commande vaudront preuve de l'accord du Client conformément aux dispositions de la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 et vaudront :

- x exigibilité des sommes dues au titre de la « commande » en ligne,
- x signature et acceptation expresse de toutes les opérations effectuées.
- x En cas d'utilisation frauduleuse de sa carte bancaire, Le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter CROSSFIT SAMAROBRIVA au n° suivant : 07.68.39.82.08.

13. PREUVE DE LA TRANSACTION

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de CROSSFIT SAMAROBRIVA dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

14. DROIT DE RETRACTATION

14.1 Condition de rétractation

Le Client dispose d'un délai de 14 jours ouvrables à compter de la date d'adhésion ou d'abonnement en ligne, pour faire valoir son droit de rétractation et solliciter le remboursement du prix payé sans pénalité.

Il est toutefois précisé que dans les cas prévus à l'article L121-21-8 du Code de la consommation, le Client renonce à son droit de rétractation. Ainsi, le droit de rétractation ne pourra être exercé par le Client pour tout abonnement consommé moins de 14 jours après l'adhésion ou l'abonnement en ligne.

14.2 Procédure de rétractation

Conformément aux dispositions de l'article L121-21-2 du code de la consommation, le Client doit informer CROSSFIT SAMAROBRIVA de sa décision de rétractation, avant l'expiration du délai de 14 jours, par l'intermédiaire d'une lettre recommandée avec avis de réception remis contre signature.

Le Client sera remboursé par crédit de son compte bancaire (transaction sécurisée), dans les 30 jours à compter de l'exercice du droit de rétractation en bonne et due forme.

15. RESPONSABILITES

15.1 Disponibilité de la Plateforme

CROSSFIT SAMAROBRIVA mettra en œuvre toutes les diligences raisonnables pour maintenir la disponibilité de sa Plateforme de réservation et de ses services 7 jours sur 7.

Néanmoins, CROSSFIT SAMAROBRIVA pourra interrompre l'accès à tout ou partie du Site Internet pour des raisons techniques et/ou de maintenance.

CROSSFIT SAMAROBRIVA ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de ces interruptions ou des conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

CROSSFIT SAMAROBRIVA s'engage à prévenir les Utilisateurs par courrier électronique au moins deux semaines avant toute interruption volontaire et définitive des Services.

CROSSFIT SAMAROBRIVA ne saurait être tenue pour responsable dans les situations suivantes : perturbation dans l'utilisation du réseau Internet et présence de virus informatiques, et toute forme d'inexécution de la transaction due à des faits dits de force majeure tels que notamment ceux retenus comme tels par les Cours de Justice et de jurisprudence françaises.

15.2 Limitation de responsabilité

CROSSFIT SAMAROBRIVA n'est pas responsable des Contenus publiés par ses Utilisateurs en utilisant les Services et n'est en aucun cas



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATEFORME CROSSFIT SAMAROBRYVA

Mises à jour le 18/11/2021

responsable et ne garantit pas l'exactitude, la validité, l'exhaustivité desdits contenus.

Le Client reconnaît formellement que CROSSFIT SAMAROBRYVA n'est pas responsable envers lui ou toute autre personne de toute conduite menaçante, diffamatoire, obscène, choquante ou illégale de la part d'une tierce personne, ni de toute atteinte aux droits d'un tiers, y compris les droits à l'image.

La responsabilité de CROSSFIT SAMAROBRYVA ne pourra être recherchée pour tout contenu généré par un Utilisateur.

CROSSFIT SAMAROBRYVA se réserve le droit de supprimer sans préavis toute publication d'un Utilisateur dans le cas où les Conditions d'Utilisation ne seraient pas respectées. L'utilisateur concerné en sera alors informé par courrier électronique à l'adresse renseignée lors de la création de son compte Utilisateur.

La responsabilité de CROSSFIT SAMAROBRYVA ne pourra être retenue qu'en cas de manquement à l'une de ses obligations et sera dans tous les cas expressément limitée au prix effectivement payé par le Client.

CROSSFIT SAMAROBRYVA et de l'Utilisateur concerné. CROSSFIT SAMAROBRYVA ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dégâts d'origine accidentelle ou volontaire subis par le Client et provoqués ou non par des tiers.

CROSSFIT SAMAROBRYVA est titulaire d'une police d'assurance auprès de la compagnie Actiforme garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile au cas où elle serait engagée.

Le Client doit réciproquement être assuré pour les conséquences de sa responsabilité civile envers CROSSFIT SAMAROBRYVA, son personnel et les autres clients.

Il est recommandé au Client de souscrire une assurance « individuel accident » auprès d'une compagnie d'assurance.

Nous sommes tenus à la garantie légale des vices cachés de la prestation rendue conformément aux articles 1641 du Code Civil et à la garantie des défauts de conformité de la seule prestation vendue conformément aux articles L 211 et suivants du Code de la Consommation. Toutefois nous ne pouvons être tenus responsables des vices cachés existants sur les produits et fournitures fabriqués par un tiers.

15.3 Liens externes

CROSSFIT SAMAROBRYVA décline toute responsabilité quant au contenu des sites vers lesquels conduisent les éventuels liens mis en place depuis la Plateforme.

L'Utilisateur déclare être informé des risques particuliers liés au fonctionnement d'Internet, et notamment du fait que les informations qui y transitent ou y sont stockées peuvent être récupérées, transférées et/ou altérées, contre la volonté de CrossFit Samarobryva.

16. AUTORISATION DE REPRODUCTION DE PHOTOGRAPHIES

Sauf demande expresse du Client, ce dernier autorise CROSSFIT SAMAROBRYVA à utiliser d'éventuelles photos ou vidéos le représentant, sous quelque format que ce soit, dans le cadre des séances de CrossFit.

A ce titre, le Client autorise CROSSFIT SAMAROBRYVA à fixer son image sur ses supports commerciaux tels son site internet, ses plaquettes de présentation de son activité ainsi que d'éventuels spots publicitaires web ou audiovisuels. Il est entendu que cette cession est valable pour le monde entier, et concerne l'image du Client accompagnée ou non d'un son enregistré ou postsynchronisé, d'un commentaire ou d'un dialogue.

Une telle cession est réalisée au seul profit de CROSSFIT SAMAROBRYVA, par tous moyens de diffusion connus ou à connaître, et notamment par câble, télédiffusion, diffusion sur tout réseaux y compris Internet.

Il est prévu que la décision d'exploiter ou non l'image du Client sera laissée à la discrétion de CROSSFIT SAMAROBRYVA qui ne prend à ce titre aucun engagement d'exploitation en tout ou partie des images enregistrées.

Une telle cession est faite à titre gracieux au profit de CROSSFIT SAMAROBRYVA et est valable pour toute la durée d'exploitation de la Plateforme.

17. FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties empêchant l'exécution dans des conditions normales des obligations sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de la survenance, ainsi que de sa disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : la maladie du coach, le blocage des moyens de transports, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux clients.

18. INTEGRALITE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistant.

19. NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes conditions générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

20. CONFIDENTIALITE : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le processus d'adhésion et de réservation implique la collecte d'un certain nombre d'informations personnelles relatives au Client. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant. Le traitement de ces informations a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

21. LOI APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont soumises à l'application du droit français.

Toute procédure ou tout litige à naître du présent contrat sera du ressort du tribunal du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du défendeur, de celui du lieu de livraison effective du produit.

En cas de désaccord et sans avoir trouvé de solution amiable, les deux parties s'engagent à contacter un Médiateur de la consommation référencé par le ministère de l'économie à l'onglet salle de sport : Activités et manifestations sportives (leçons, locations d'installations sportives, billetterie...) :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso/mediateurs-references#secteur%2012>

22. ADRESSE DE CONTACT

Dans tous les cas, l'adresse de contact avec CROSSFIT SAMAROBRYVA est l'adresse suivante (à l'exclusion de toute autre adresse) :

SAS SB Fit Trainers

CrossFit Samarobryva

ZA Le Capron – Route de Taisnil – 80480 Saleux

Tel : 07.68.39.82.08

crossfitsamarobryva@gmail.com

N.B. : Il peut vous être fourni sur simple demande un tirage en plus gros caractères de ce document contractuel.